



## Communiqué de presse

005/2024

Montreuil, le 22 janvier 2024.

### ***PADHUE : la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités s'est engagée ce matin à les régulariser.***

Lors de la rencontre entre la ministre et les secrétaires généraux de la Confédération et de la Fédération de la santé et de l'action sociale, la nouvelle ministre du travail s'est engagée, entre autres, à régulariser la situation des médecins étrangers, en apportant quelques éléments nouveaux.

Les PADHUE reçus au concours des EVC seront intégrés comme praticien associé sur leur poste actuel, par contre pour celles et ceux retenus sur liste complémentaire, rien n'a été évoqué par la ministre. Les non-lauréats aux EVC se retrouveront dans le cadre de la disposition Valletoux avec un CDD de 13 mois, en attendant de pouvoir repasser le concours.

Si la ministre confirme qu'une solution rapide devra être trouvée pour tous, admis ou pas, nous contestons le recensement des PADHUE éligibles fait après l'éviction de tous ceux concernés par extinction des contrats étudiants et PAA.

Nombre de ces contrats venant à expiration au 31 décembre 2023, le "recensement" par les ARS débutant à partir du 16 janvier 2024 n'est pas acceptable, car les licenciements des PADHUE ont commencé bien avant.

Nous avons donc des collègues au chômage qui, malheureusement pour eux, ont échappé aux radars du ministère de la Santé. Nous demandons à ce qu'ils soient réintégrés.

La mobilisation exemplaire, en intersyndicale, avec les associations de représentants des PADHUE depuis quelques mois a porté ses fruits. Elle a permis de proposer une solution transitoire, de rendre visibles les problèmes rencontrés par nos collègues médecins à diplômes hors union européenne et de sensibiliser l'opinion publique sur ce sujet.

La CGT restera vigilante à ce que ces praticiens soient reconnus ainsi que leurs actions au service de la santé pour tous.